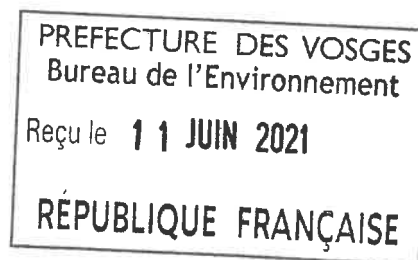


Département des Vosges

Commune de CHAMP-le-DUC



ENQUETE PUBLIQUE

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

OBJET : Enquête publique préalable à la suppression définitive du passage à niveau N°53 situé au km 22+478 de la ligne de chemin de fer ARCHES/Saint DIE-des-VOSGES et situé sur le territoire de la commune de CHAMP-le-DUC demandée par SNCF INFRAPOLE LORRAINE.

Enquête publique réalisée du 26 avril 2021 au 12 mai 2021 par le commissaire enquêteur Jacky LAJOUX

SOMMAIRE

DEROULEMENT DE L'ENQUETE

I Présentation de l'enquête publique

- 1.1 Objet
- 1.2 Projet
- 1.3 Réunion préparatoire
- 1.4 Visite des lieux

II Organisation et déroulement de l'enquête publique

- 2.1 Saisine
- 2.2 Durée de l'enquête publique
- 2.3 Publicité
- 2.4 Composition du dossier
- 2.5 Réunion publique
- 2.6 Registre papier
- 2.7 Registre dématérialisé
- 2.8 Affichage
- 2.9 Permanences
- 2.10 Incidents

III Observations

- 3.1 Analyse des observations du registre papier
- 3.2 Analyse des observations du registre dématérialisé

IV Conclusion

PIECES JOINTES

Un registre d'enquête publique coté et paraphé par le commissaire enquêteur

I Présentation de l'enquête publique

1.1 Objet

La présente enquête publique, demandée par SNCF INFRAPOLE LORRAINE, a pour objet la suppression définitive du passage à niveau non gardé N° 53 situé au km 22+478 de la ligne de chemin de fer ARCHES/SAINT DIE-DES-VOSGES sur le territoire de la commune de CHAMP-LE-DUC.

1.2 Projet

Pour procéder à la suppression de ce passage à niveau N° 53, une enquête publique est nécessaire. Elle se déroulera durant 17 jours en mairie de CHAMP-LE-DUC.

La présente enquête publique est régie par les articles L 134-1 et L 134-2 du CRPA ainsi que par les articles R 134-3 à R 134-32 et L 134-31 et L 134-32.

1.3 Réunions préparatoires

Une première réunion préparatoire s'est tenue en préfecture des VOSGES le 7 avril 2021 de 14 h 00 à 15 h 00 en présence de messieurs Nicolas THIEBAUT, de son chef de bureau ainsi que de monsieur Régis DEMENGE, commissaire enquêteur, chargé de la suppression d'un autre passage à niveau.

A cette occasion, la problématique de l'enquête a été présentée aux deux commissaires enquêteurs présents et n'a pas appelé de remarques particulières.

Une deuxième réunion préparatoire s'est tenue en mairie de CHAMP-LE-DUC le 21 avril 2021 à 9 h 00. A cette occasion, un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles a été coté et paraphé par le commissaire enquêteur Jacky LAJOUX et déposé en mairie de CHAMP-LE-

DUC pour y recevoir les observations et propositions du public pendant toute la durée de l'enquête.

1.4 Visite des lieux

A l'issue de la réunion préparatoire en mairie, nous nous sommes transportés sur les lieux pour identifier ce passage à niveau N° 53 situé à l'extrémité du territoire de la commune de CHAMP-LE-DUC.

Des clichés photographiques ont été réalisés à cette occasion matérialisant l'affichage de l'arrêté préfectoral de part et d'autre de la voie unique.

II Organisation et déroulement de l'enquête publique

2.1 Saisine

Sur requête du directeur de l'établissement Infrapôle Lorraine en date du 18 janvier 2021, par arrêté du préfet des VOSGES n° 23/2021/ENV du 7/04/2021, le commissaire enquêteur Jacky LAJOUX a été désigné pour diligenter cette enquête publique sur la commune de CHAMP-LE-DUC.

2.2 Durée de l'enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 26 avril 2021 à 14 h 00 au mercredi 12 mai 2021 à 17 h 00.

2.3 Publicité

La publicité a été sollicitée par la préfecture des VOSGES auprès de Vosges Matin et de l'Echo des Vosges.

De plus un avis d'enquête publique a été porté à l'affichage en mairie de CHAMP-LE-DUC pendant toute la durée de l'enquête.

2.4 Composition du dossier

Le dossier déposé en mairie était composé des pièces suivantes :

- Une notice explicative,
- Un plan de situation,
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique et la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête,
- Un arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête publique,
- Un arrêté préfectoral prescrivant la désignation d'un commissaire enquêteur,

Ces mêmes documents étaient également consultables durant la durée de l'enquête sur le site internet de la préfecture des VOSGES.

Un accès gratuit à ces éléments était garanti par un poste informatique disponible en préfecture des VOSGES aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone ou par courriel à l'adresse : pref-environnement@vosges.gouv.fr

Toute information pouvait être demandée à monsieur Emmanuel HENRION, spécialiste des passages à niveau de la SNCF Infrapôle Lorraine, 11 rue des messageries 57000 METZ.

2.5 Réunion publique

Aucune réunion publique n'a été organisée sur la commune de CHAMP-le-DUC.

2.6 Registre papier

Un registre papier d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur a été mis en place en mairie de CHAMP-le-DUC pendant toute la durée de l'enquête. Chacun pouvait y porter ses observations ou propositions pendant les horaires d'ouverture au public. **Aucune observation n'a été portée sur le registre.**

2.7 Registre dématérialisé

Les observations et propositions pouvaient également être adressées par courriel à l'adresse suivante : pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr

Aucune observation n'a été adressée en préfecture des VOSGES.

Nota : Le public avait également la possibilité d'adresser une correspondance à la mairie de CHAMP-le-DUC à l'attention du commissaire enquêteur.

Aucun courrier n'est parvenu en mairie.

2.8 Affichage

Un avis d'enquête publique a été porté à l'affichage en mairie de CHAMP-le-DUC ainsi que l'arrêté préfectoral relatif à l'enquête.

De même, l'arrêté préfectoral n° 22/2021/ENV du 7 avril 2021 a été affiché à hauteur du passage à niveau N° 53 de part et d'autre de la voie ferrée.

2.9 Permanences

Comme convenu en préfecture lors de la réunion préparatoire, les permanences ont été assurées en mairie de CHAMP-le-DUC aux dates ci-après :

Lundi 26 avril 2021 de 17 h 00 à 19 h 00.

Vendredi 7 mai 2021 de 9 h 00 à 11 h 00.

2.10 Incidents

Aucun incident n'a été à déplorer pendant toute la durée de l'enquête.

III Observations

3.1 Analyse des observations sur le registre papier

Néant

3.2 Analyse des observations sur le registre dématérialisé

Néant

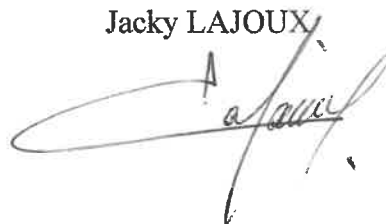
IV Conclusion

Malgré la publicité dans la presse, l'ouverture d'une adresse mail dédiée en préfecture des Vosges et deux permanences en mairie de CHAMP-le-DUC, aucune observation n'a été recueillie pendant toute la durée de l'enquête.

A CHAMP-le-DUC, le 11 juin 2021

Le commissaire enquêteur

Jacky LAJOUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lajoux', written over the printed name 'Jacky LAJOUX'. The signature is stylized and cursive.